

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL588

présenté par
M. Denaja, rapporteur

ARTICLE 4

A la première phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« information utiles »,

les mots :

« toute information utile »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.